

DÉLIBÉRATION N°2024-05-21-34
CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au Département de la Drôme – Amendes de police

Monsieur le Maire expose que 3 chantiers distincts sont envisagés et peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre du dispositif « amendes de police » car ils concernent la sécurité routière :

- Route départementale 56 : l'objectif est de profiter de la réfection de la chaussée rue de La Fontaine, programmée par le Département en mai ou juin 2024 pour signaler et matérialiser à la peinture blanche les places de parking disposées en chicane le long de cette voie, pour signaler le rétrécissement de la chaussée par des balises fluorescentes et peindre une inscription 30 au sol à chaque entrée du village.
- Priorité à droite dans l'ensemble du village : afin d'instaurer une priorité à droite générale dans tout le village, il est nécessaire d'acquérir les panneaux de signalisation routière correspondant, à positionner à chaque entrée de la commune.
- Création d'un parking : suite à l'installation du commerce épicerie-comptoir-tiers lieu à l'entrée du village, 35 route d'Allan, il est nécessaire d'aménager un parking pour permettre un stationnement de la clientèle plus sécurisé. Le terrain concerné doit être mis à niveau et les places de parking délimitées par des poteaux et des cordes.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** d'accepter les devis de DIRECT SIGNALETIQUE pour 784,44 € T.T.C ; MAVASA pour 962,47 € T.T.C ; ARTAUD TP pour 6 600,00 € T.T.C ; soit un total de 8 346,91 € T.T.C.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre du dispositif des amendes de police (taux non connu à ce jour).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 24 MAI 2024
Affiché le 24 MAI 2024